



CONSEIL DES JEUNES

Bilan du Conseil des jeunes saison 2023 - 2024

Pourquoi un Conseil des jeunes a été créé en Seine-Saint-Denis ?

Le Département de la Seine-Saint-Denis et ses partenaires ont souhaité créer le Conseil des jeunes pour **garantir aux enfants et jeunes confiés en Seine-Saint-Denis le droit de s'exprimer et de participer aux décisions qui les concernent. Ce droit est inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).**

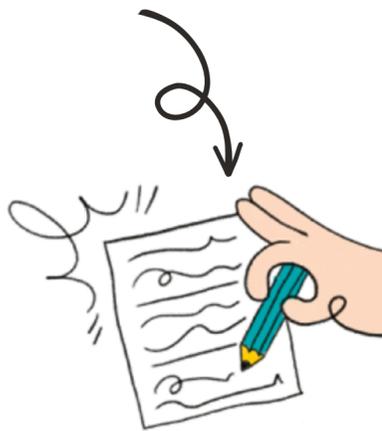
Ainsi, **le Conseil des jeunes est un espace qui permet aux enfants et jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de...**



S'exprimer de manière libre, sécurisée et accompagnée



Se rencontrer et partager son vécu



Recueillir les avis (positifs et négatifs) **et idées d'amélioration de l'accompagnement et du quotidien**



Organiser des projets collectifs à destination de tous les enfants et jeunes accompagnés en protection de l'enfance voire plus largement

Qui a participé au Conseil des jeunes ?

Le Conseil des jeunes réunit des enfants et jeunes confiés ou qui l'ont été, que ce soit en famille d'accueil, en établissement, en logement (semi)autonome... Il est ouvert pour **les enfants à partir de 6 ans et aux anciens jusqu'à 25 ans.**

Comment et par qui est animé le Conseil ?

Le Conseil des jeunes se réunit en petits groupes d'âge : 6-10 ans, 11-15 ans et 16-25 ans.

Chaque année, **4 à 5 rencontres par groupe** sont organisées. **La présence à chaque rencontre n'est pas obligatoire.**

Les animateur.rices du Conseil ne sont pas en charge de l'accompagnement des enfants et sont **assistés d'anciens jeunes confiés ou d'étudiant.e.s en voie de devenir éducateur.rices.**

Où et quand ont lieu les rencontres ?

Le Conseil des jeunes se réunit dans différents lieux de la Seine-Saint-Denis qui peuvent intéresser les enfants et jeunes (lieu culturel, espace d'information, lieu d'activités et de jeux...)

En fonction du groupe, nous pouvons nous retrouver **le soir en semaine, le samedi ou pendant les vacances scolaires.**



Quelques chiffres de la saison 2023-2024

150 inscrits
*100 en 2023

14 rencontres au total

80 venus à au moins une rencontre
*49 en 2023

+ de 100 propositions pour améliorer l'accompagnement

2 projets collectifs :
• 1 podcast
• 1 Soirée Talents et réussites



Nous contacter :

odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57

Bilan du Conseil des jeunes saison 2023 - 2024

De quoi parle-t-on au Conseil ?

Au Conseil des jeunes, **les thèmes sont proposés puis choisis par les enfants et jeunes** au moment de leur inscription et de l'évènement de lancement.

Sur l'année 2023-2024 **nous avons pu aborder :**

Plus de 100 propositions pour améliorer le quotidien et l'accompagnement ont été adressées par le Conseil lors de cette deuxième saison. En voici un extrait :

Pouvoir réaliser ses devoirs à l'étude lorsqu'on le souhaite.

Rendre visite aux équipes et enfants de ses anciens lieux d'accueil.

Organiser un "séminaire" entre jeunes ayant fêté leurs 17 ans sur la préparation de l'autonomie.

Mettre à disposition et faire connaître aux enfants et jeunes un numéro de téléphone en cas de difficulté vécue dans son parcours.

Partager aux enfants les écrits professionnels pour information et avis.

Expliquer aux enfants et jeunes les règles des autorisations parentales et les solutions pour limiter les contraintes dans leur vie quotidienne.

Permettre aux enfants et jeunes de participer aux synthèses.

Renforcer les structures de prévention du placement.

Faire intervenir des jeunes anciennement confiés dans la formation des professionnels des structures d'accueil d'urgence.

Développer les espaces et groupes de parole pour les enfants et jeunes.

Proposer davantage d'activités sportives et artistiques pour favoriser le bien-être.

Trouver des alternatives aux punitions et notamment celles collectives.

Permettre aux enfants et jeunes accueillis dans des collectifs de partir en vacances en famille d'accueil relais.

Les thématiques de la saison 2023-2024

- **Le premier accueil en protection de l'enfance** (placement en urgence, informations données...)

- **Le statut d'enfant confié et les autorisations** (signature des documents...)

- **Les conditions d'accueil :** découverte et révision de la Charte de qualité d'accueil dans les établissements

- **La vie sociale et la relation avec son entourage**

- **L'accès à la culture, au sport et aux loisirs**

- **La scolarité**

- **L'accompagnement vers l'autonomie et la sortie de l'ASE**

- **L'accompagnement par les professionnels et la relation avec eux**

- **La santé mentale**

- **Le vivre-ensemble**



Nous contacter :

odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57